

Communiqué du commissaire de **Mopac modern packaging AG** aux créanciers et aux médias

Assemblée des créanciers de Mopac modern packaging AG - Élection des organes de liquidation - Procédure d'approbation du concordat lancée

Berne, le 15 juin 2017

À l'occasion de l'assemblée des créanciers de Mopac modern packaging AG du 14 juin 2017, le commissaire Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, a rendu compte de son activité et a présenté dans les grandes lignes la suite de la procédure.

Environ 40 créanciers étaient présents en personne ou représentés à l'assemblée. L'assemblée a désigné Dr. Fritz Rothenbühler en qualité de liquidateur de la société. Les créanciers ont également décidé de constituer une commission des créanciers composée des trois membres suivants:

- Kaspar Wisler
- Stefan Habegger
- Fritz Kohler

Procédure d'approbation du concordat

Le commissaire enverra dans les prochains jours la documentation de vote à tous les créanciers n'ayant pas fait usage de la possibilité de voter lors de l'assemblée des créanciers.

Le concordat est considéré accepté par les créanciers lorsque la majorité des créanciers de la société, représentant au moins les deux tiers des créances donnant droit de vote, ou un quart des créanciers, représentant au moins les trois quarts des créances donnant droit de vote, y ont adhéré.

Le commissaire informera les créanciers dès que le résultat du vote sera connu.

Pour toutes autres informations:

- Site Internet du commissaire : www.sachwalter-mopac.ch
- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00